

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3863

commune (s) : Vénissieux

objet : **18, rue de la République - Installations des services urbains - Aménagement des espaces extérieurs - Autorisation de signer des marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3613 en date du 3 octobre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux d'aménagement des espaces extérieurs 18, rue de la République à Vénissieux dans le cadre de l'installation des services urbains.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 18 novembre 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : réseaux divers et assainissement, entreprise Perrier TP pour un montant de 110 760,10 € HT, soit 132 469,08 € TTC,

- lot n° 2 : voirie terrassement, entreprise Jean Lefebvre Sud-est pour un montant de 223 090,60 € HT, soit 266 816,36 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : réseaux divers et assainissement, entreprise Perrier TP pour un montant de 110 760,10 € HT, soit 132 469,08 € TTC,

- lot n° 2 : voirie terrassement, entreprise Jean Lefebvre Sud-est pour un montant de 223 090,60 € HT, soit 266 816,36 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront financées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et 2006 - opération n° 0964 - compte 0231 510 - centre budgétaire 5 740 pour différents centres de gestion dont le 572 440 pour laquelle il a été individualisé une autorisation de programme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,